

**Projet éducatif de territoire
2022 - 2025
Commune de Chasse-sur-Rhône**

Sommaire

Éléments de contexte.....	3
Contexte démographique	3
Un Quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) depuis 1994	3
Une forte dynamique d'associations d'éducation populaire.....	3
Historique du PEDT	5
Objectifs du PEDT.....	6
Modalités de concertation.....	6
5 axes pour bien grandir à Chasse-sur-Rhône	7
Favoriser l'ouverture des enfants et des jeunes.....	7
Mieux coordonner les acteurs sportifs.....	7
Ouvrir à la culture pour tous	8
Apprendre à vivre ensemble dès le plus jeune âge et lutter contre les discriminations	8
Agir pour l'égalité filles-garçons	9
Permettre une inclusion réussie par une prise en charge globale et coordonnée des enfants en situation de handicap	9
Favoriser l'ouverture à la transition écologique.....	9
Améliorer la santé et le bien-être	11
Apprendre aux enfants, ados, jeunes, parents à mieux connaître leurs besoins et gérer leurs envies pour un meilleur bien-être	11
Développer l'activité physique au quotidien	11
Faire de l'alimentation un facteur de bonne santé.....	12
Soutenir la parentalité	12
Accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant	12
Soutenir la parentalité autour de l'adolescence.....	13
Sensibiliser aux problématiques liées au numérique	13
Bâtir un projet intergénérationnel	14
Développer les rencontres et les liens entre enfants et aînés.....	14
Renforcer l'entraide entre les plus grands et les plus petits	14
Développer les réflexes de premier secours	14
Accompagner l'autonomie et l'émancipation des jeunes.....	15
Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	15
Développer le savoir-être des jeunes	15
Aider aux stages et à l'orientation.....	16
Aider les jeunes dans leur mobilité	16
Modalités de gouvernance	16
Un projet éducatif partagé.....	16
Un plan d'actions défini avec les acteurs	17
Un comité de pilotage partenarial.....	17
Une meilleure coordination des acteurs éducatifs.....	17
ANNEXE 1 : Organisation scolaire et périscolaire :.....	20
ANNEXE 2 : Tarification du restaurant scolaire pour l'année 2020/2021	21
ANNEXE 3 : Tarifs des accueils périscolaires du matin et du soir.....	21

Éléments de contexte

Contexte démographique

Deuxième commune de Vienne Condrieu Agglomération, Chasse-sur-Rhône est une commune périurbaine intégrée au périmètre de l'aire urbaine de Lyon et voit sa population augmenter fortement depuis 50 ans. En 1968, la population était de 3 529 habitants alors que les dernières statistiques de l'INSEE de 2019 portent ce nombre à 6128 habitants. Cette augmentation s'est accentuée entre 2008 et 2018, où la population a progressé de 2% par an. Si une politique de reprise en main du développement urbain de la commune est lancée depuis 2020, plusieurs projets immobiliers d'ampleur sont en cours (300 logements) et vont continuer à faire progresser fortement le nombre d'habitants à court terme.

Cette dynamique démographique marquée par un solde migratoire positif est nettement plus intense que celle observée pour Vienne Condrieu Agglomération (+0,6% entre 2008 et 2018) ou certaines villes à proximité (Givors, +0,3% ; Vienne - 0,1%).

Cette population jeune (23 % de 0-14 ans et un ratio de 2,18 habitants de moins de 30 ans pour 1 habitant de plus de 60 ans) demande d'autant plus d'attention en termes de perspective scolaire et d'offres d'activités pour les jeunes.

Un Quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) depuis 1994

Depuis 1994, le quartier dit « Barbières-Château » est considéré comme un Quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV). En 2018, 1206 habitants sont résidents du périmètre QPV (soit près de 20%). Actuellement, seule l'école maternelle du Château accueille des enfants de toutes petites sections (TPS - Toute petite section : scolarisation des enfants dès 2 ans)). La municipalité a décidé de réviser sa carte scolaire pour la rentrée 2022 afin que les 3 écoles maternelles de la commune accueillent des enfants habitant dans le QPV et ainsi permettre si besoin d'ouvrir d'autres classes de TPS.

Une forte dynamique d'associations d'éducation populaire

Actuellement, 45 associations sportives et culturelles sont présentes sur la commune.

En 1963, la naissance de la MJC amorce la création d'un tissu associatif dense qui n'a cessé de se développer au fil des années, permettant la création de sections qui deviendront autonomes par la suite.

Au début des années 80, la commune a mis en place une politique volontariste d'accompagnement des familles avec la création en 1982 du centre social et la

signature des premiers contrats temps libre avec la CAF. Cette politique s'est traduite par une commande auprès du centre social :

- Mise en place d'une halte-garderie.
- D'un accueil de loisirs 3 à 12 ans.
- D'un secteur jeunesse avec accueil de loisirs.
- D'ateliers d'alphabétisation.
- D'activités adultes ...

Les partenariats se sont développés avec les écoles par la mise en place de décrochage scolaire sur les temps scolaires par exemple.

En 1992, l'école de musique se développe et prend son autonomie vis-à-vis de la MJC. En 2008, Vienne Condrieu Agglomération récupère la compétence Petite Enfance et pilote la mise en place du contrat de Ville pour l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération dont Barbières-Château. Par la suite, en 2014, la commune demande au centre social de mettre en place la réforme des rythmes scolaires en s'appuyant sur le tissu associatif important du territoire.

Aujourd'hui, la commune travaille en lien avec Vienne Condrieu Agglomération pour tout ce qui a trait à la Petite Enfance et à Politique de la Ville. Le partenariat avec la CAF se poursuit à travers la mise en place de la future Convention territoriale globale (CTG : convention qui fixe pour les communes d'un territoire et la CAF des objectifs autour d'orientations politiques en matière d'enfance et de jeunesse sur ce territoire) qui s'articulera avec le futur PEDT.

L'année 2021 marque un changement dans la gestion des accueils périscolaires avec la reprise en régie par la commune de cette compétence qui auparavant était gérée par le centre social.



Un projet éducatif de territoire est un document cadre qui doit être validé par l'état. Il est rédigé par une commune et doit définir les objectifs de la politique enfance/jeunesse sur cette commune. Il vise à coordonner l'intervention des nombreux acteurs éducatifs sur un territoire (centre social, associations, écoles, collèges, Pmi, Assistante maternelle ...)

Historique du PEDT

Le Projet éducatif territorial (PEDT) est un document partenarial à l'initiative de la commune et signé par l'Éducation nationale, le Préfet et la CAF pour définir des objectifs éducatifs partagés pour tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaires) et les transitions entre les âges.

À Chasse-sur-Rhône, un premier PEDT a été établi en 2015 dans la vague des projets éducatifs consécutifs à la réforme des rythmes scolaires. À cette période, les communes avaient pour obligation de signer un PEDT pour bénéficier du fonds de soutien aux activités périscolaires. Depuis, cette obligation s'est amoindrie par le retour très majoritaire des organisations de la semaine scolaire à 4 jours. Le PEDT chassère a perdu au fil des ans sa finalité de mise en cohérence des actions éducatives sur les différents temps de l'enfant. La crise sanitaire a, de surcroît, remis en cause de nombreux projets.

La nouvelle municipalité élue en 2020 a donc souhaité mettre en chantier l'écriture d'un nouveau projet éducatif ambitieux, élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative.

La commune comporte 3 écoles maternelles et une école élémentaire. En l'espace de 10 ans, la population scolaire a augmenté de 240 élèves ce qui représente 4 ouvertures de classes en élémentaire et 4 en maternelle.

Aujourd'hui, les effectifs scolaires sont :

- **Ecoles maternelles :**
 - o Les Barbières : 2 classes
 - o Le Château : 6 classes dont 10 places de TPS
 - o Les Georgelières : 5 classes
- **Ecole élémentaire :**
 - o P. Bouchard : 19 classes et accueil d'un dispositif ULIS

Objectifs du PEDT

Le Projet éducatif territorial de Chasse-sur-Rhône a pour objectif d'assurer la continuité de la politique éducative entre 0 et 22 ans. Ce document doit permettre de coordonner l'action de tous les acteurs éducatifs de la Petite Enfance, de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire. Il vise à améliorer la complémentarité, la cohérence et le partage de ressources sur les différents temps de l'enfant et des jeunes. Il doit contribuer à la réussite de tous les enfants et de tous les jeunes.

Modalités de concertation

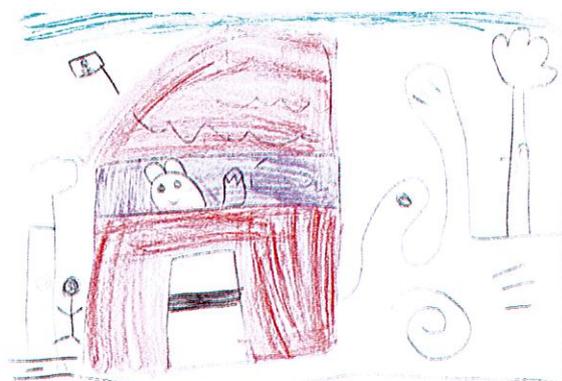


Figure 1 Dessin d'un élève de la maternelle des Barbières

Le PEDT 2022 a fait l'objet d'une large concertation qui s'est déroulée entre janvier et avril 2022. Il émane des attentes des professionnels du champ éducatif mais aussi des parents et enfants eux-mêmes.

Cette concertation s'est déroulée selon plusieurs modalités :

1) Entretiens avec des acteurs de terrain : écoles, centre social, MJC, école de musique, Petite Enfance,

etc.

2) Questionnaires :

- Parents d'élèves (293 répondants).
- Professionnels : Éducation nationale, petite enfance, agents ville, associations (59 répondants).

3) Ateliers de concertation :

- 3 ateliers multithématiques réunissant une soixantaine de personnes intervenant sur tous les temps éducatifs.
- 1 atelier Petite Enfance réunissant une trentaine de professionnels de la Petite Enfance et de l'école maternelle ainsi que des parents.
- 1 atelier jeunesse réunissant une vingtaine de professionnels associatifs, Ville et Éducation Nationale.



5 axes pour bien grandir à Chasse-sur-Rhône

La municipalité a défini les 5 axes prioritaires sur lesquels les acteurs éducatifs ont travaillé pour aboutir à des orientations et des objectifs opérationnels. La transition écologique est un objectif transversal à tous les axes.

Favoriser l'ouverture des enfants et des jeunes

Ce premier axe a pour ambition d'apporter une ouverture et une émancipation aux enfants et aux jeunes, sur différents aspects : le sport et la culture, l'environnement, le vivre-ensemble, l'inclusion, la lutte contre les discriminations, etc. Il devra répondre à la problématique de la baisse de fréquentation du public adolescent qui nécessite une prise en charge particulière. De la même manière, des réponses spécifiques sont nécessaires après 16 ans, les propositions pour les jeunes de cet âge étant plus rares.

Mieux coordonner les acteurs sportifs

Constats : Chasse-sur-Rhône est bien dotée en équipements et en clubs sportifs. L'enjeu est donc moins une augmentation quantitative de l'offre que de sa meilleure mise en relation.

Objectifs :

- Permettre une meilleure coordination des clubs sportifs pour rendre plus lisibles l'offre et la communication.
- Renforcer les liens entre les clubs et les écoles.
- Développer la pratique sportive sur la pause méridienne.

Moyens :

- Aide à la mise en relation.
- Participation des clubs aux groupes du PEDT.
- Travail avec les clubs pour encadrer des activités sur le temps méridien

Ouvrir à la culture pour tous

Constats : De nombreux acteurs développent des actions originales pour favoriser l'accès à la culture. Il reste néanmoins à ouvrir à davantage d'enfants et jeunes l'accès à la culture et à la pratique culturelle, en s'appuyant sur les talents et envies des enfants.

Objectifs :

- Renforcer les liens entre les associations culturelles et les écoles et diversifier l'intervention de l'école de musique en lien avec des projets pédagogiques.
- Développer les spectacles et expositions de proximité.
- Développer les espaces d'expression.

Moyens :

- Faire un état des lieux de la fréquentation des jeunes et enfants.
- Mieux coordonner projets pédagogiques et propositions culturelles.
- Intervention musique, art plastique et lectures avec la bibliothèque

Apprendre à vivre ensemble dès le plus jeune âge et lutter contre les discriminations

Constats : Plus ils grandissent, plus les jeunes de Chasse ont la possibilité de rencontrer les jeunes d'autres quartiers (via l'école puis le collège et les clubs sportifs). Il faut poursuivre ces opportunités de rencontres en donnant toute leur place aux nouveaux arrivants. Il s'agit également d'améliorer les relations entre enfants.

Objectifs :

- Favoriser les rencontres inter quartiers dès la Petite Enfance et le lien entre les quartiers et l'école Pierre Bouchard.

- Développer la médiation par les pairs.
- Permettre la découverte des différentes cultures des habitants de la ville.

Moyens :

- Rencontres entre professionnels associatifs, Petite Enfance et écoles.
- Former les professionnels et bénévoles à la médiation par les pairs
- Organiser des échanges avec les parents allophones

Agir pour l'égalité filles-garçons

Constats : L'égalité filles-garçons est déjà une priorité des acteurs éducatifs. Il s'agit dès lors d'aller plus loin dans le continuum éducatif intégrant tous les temps de l'enfant, de la cour de récréation à la maison, en passant par les temps périscolaires.

Objectifs :

- Valoriser les compétences des filles et des garçons à égalité dans les mêmes domaines (sports et métiers notamment).
- Mieux partager l'espace dans la cour de récréation.

Moyens :

- Réorganisation des espaces scolaires et des cours.
- Inclure les parents dans la sensibilisation à l'égalité filles-garçons.
- Développer les interventions sur les temps périscolaires en lien avec les associations.

Permettre une inclusion réussie par une prise en charge globale et coordonnée des enfants en situation de handicap

Constats : L'inclusion scolaire a connu une amélioration au cours de la dernière décennie. Elle se heurte toutefois, pour être pleinement réussie, à sa mise en œuvre globale sur tous les temps de l'enfant, avec des moyens dédiés.

Objectifs :

- Proposer une prise en charge globale et adaptée, y compris sur les temps périscolaires, de chaque enfant en situation de handicap en concertation avec les parents.
- Sensibiliser les enfants et leur famille aux handicaps.
- Mise en place d'une coordination à l'échelle de la ville.

Moyens :

- Formation des professionnels et bénévoles.
- Lien Petite Enfance / maternelle pour mieux préparer l'entrée à l'école.
- Réfléchir à la meilleure mutualisation des AESH sur les temps périscolaires.

Favoriser l'ouverture à la transition écologique

*J'aime bien
quand je vais à
pied à l'école et
que je court et
saute avec mon
papa*

Anaya, 4 ans

Constats : La transition écologique est une orientation forte du mandat municipal. Elle nécessite d'être appropriée par les enfants dès le plus jeune âge, de façon concrète.

Objectifs :

- Favoriser le tri et la baisse du gaspillage de la maison à l'école.
- Sensibiliser adultes et enfants à la sobriété énergétique.
- Favoriser les déplacements à vélo et à pied dans la ville, notamment pour les trajets domicile-école-associations.
- Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et extérieur.

Moyens :

- Actions impliquant les familles.
- Partenariat écoles / associations sur la sensibilisation à l'environnement
- Accompagnement à la mobilité douce (pédibus, voies cyclables, apprentissage, ...)



Améliorer la santé et le bien-être

J'aime pas les gens qui font trop de bruit, avec la musique à fond

Serena, 6 ans

La crise sanitaire, au-delà des reports de soins, a aggravé l'état psychique de nombreux enfants et jeunes. Elle a également détourné de nombreuses personnes des accueils collectifs et entraîné une baisse de l'activité physique. La question de l'alimentation durable est un enjeu de santé publique et de transition écologique. Il est donc essentiel de faire de la santé et du bien-être un axe à part entière du projet éducatif.

Apprendre aux enfants, ados, jeunes, parents à mieux connaître leurs besoins et gérer leurs envies pour un meilleur bien-être

Constats : Les enfants, ainsi que leurs parents, ont besoin d'être accompagnés dans la gestion de leur stress et dans la formulation de leurs besoins leur permettant d'être en bien-être.

Objectifs :

- Mobiliser la communauté éducative pour identifier les problématiques de santé et mal-être des enfants et jeunes, travail en lien avec les structures spécialisées et les professionnels de santé.
- Accompagner les enfants dans la gestion du stress.
- Développer les compétences psychosociales des enfants et l'empathie.
- Sensibiliser aux problèmes liés à toutes les addictions.
- Faciliter l'accès à des professionnels de santé

Moyens :

- Formations inter métiers, intégrant les bénévoles.
- Bilans de santé réguliers.
- Conférences ouvertes aux parents.

Développer l'activité physique au quotidien

Constats : La sédentarité, accrue depuis la crise sanitaire, est un facteur important d'obésité et de mal-être. Le développement d'une activité physique à différents moments de la journée et de la semaine est donc nécessaire.

Objectifs :

- Favoriser les mobilités actives (vélo, piéton).
- Développer les parcours de santé.
- Renforcer les partenariats entre les acteurs sportifs et l'école.

Moyens :

- Aménagements cyclables, parcours santé et aire de jeux, actions mobilisatrices pour favoriser les modes actifs.

- Coordination des acteurs et développement du sport sur le périscolaire et la pause méridienne.
- Associer les parents.

Faire de l'alimentation un facteur de bonne santé

J'aime bien manger à la cantine pour manger des trucs que j'ai jamais goûtés !

Camil, 5 ans

Constats : L'alimentation est un facteur déterminant de santé pour prévenir l'obésité, le diabète et de nombreuses autres maladies. L'expérience du bien-manger dès la petite enfance est essentielle à l'intégration de pratiques alimentaires saines. Pour cela, le lien avec la production locale permet de mieux comprendre le lien du champ à l'assiette, ce qui constitue une part incontournable de la transition écologique.

Objectifs :

- Poursuivre la découverte à la restauration scolaire et à la crèche d'une alimentation fabriquée à partir de produits bruts locaux.
- Développer des actions de sensibilisation en lien avec les agriculteurs locaux, en lien avec les familles.
- Développer les alternatives végétales.

Moyens :

- Développement des circuits courts en lien avec les familles pour faciliter l'accès pour tous à des produits bruts locaux.
- Formation, sensibilisation à la cuisine avec les familles.
- Travailler sur l'approvisionnement du restaurant municipal

Soutenir la parentalité

La participation des parents au projet éducatif est une condition importante de sa réussite. Elle doit se situer à l'échelle de la construction du projet mais aussi dans les différentes actions pour lesquelles la mobilisation des familles est nécessaire. Pour cela, le soutien à la parentalité doit permettre aux parents de disposer de toutes les clefs pour accompagner leur enfant vers l'autonomie.

Accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant

Constats : Les parents doivent avoir toute leur place dans l'éducation de leur enfant et pouvoir être davantage acteurs de leur parcours, en particulier pour les enfants en situation de handicap.

Objectifs :

- Améliorer la communication en direction des parents, la rendre plus fluide et plus accessible, y compris aux personnes allophones ou en situation d'illettrisme.

- Mettre en cohérence le discours porté par les différents interlocuteurs aux familles.

Moyens :

- Mieux coordonner les acteurs éducatifs dans le retour sur les problématiques rencontrées par l'enfant, y compris de la Petite Enfance à l'école maternelle puis à l'entrée à l'élémentaire et au collège.
- Développer la communication, notamment pour les nouveaux habitants qui ne connaissent pas toute l'offre existante, utiliser davantage les réseaux sociaux pour communiquer.
- Étayer les professionnels sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap et la relation aux familles.

Soutenir la parentalité autour de l'adolescence

Constats : L'adolescence est une période charnière du développement et de l'autonomisation de l'enfant. Elle nécessite un soutien particulier aux parents parfois en difficulté quant à la bonne posture à adopter ou les réponses à apporter.

Objectifs :

- Développer les groupes de discussion entre parents et les conférences d'information et d'échange.
- Développer des espaces d'écoute de la parole des jeunes d'une part et des parents d'autre part.
- Proposer une médiation en cas de rupture de la communication.

Moyens :

- S'appuyer sur les jeunes adultes qui ont connu l'adolescence récemment.
- Développer des lieux dédiés aux ados.
- Former les bénévoles d'association à la médiation.

Sensibiliser aux problématiques liées au numérique

Constats : Le numérique est omniprésent dans la société et son usage par les enfants se fait de plus en plus tôt. Ils sont rapidement confrontés aux questionnements que posent les réseaux sociaux, la gestion de leur vie privée et la constitution de leur identité numérique.

Objectifs :

- Outiller les enfants et adultes afin de pouvoir avoir un usage responsable et éclairé du numérique.
- Proposer des interventions en cohérence entre les acteurs dès la Petite Enfance.

Moyens :

- Conférences, coordination et communication, formation, promeneurs du net.

Bâtir un projet intergénérationnel

Le lien entre les générations peut permettre un transfert de savoirs et de connaissances entre les âges. Il est d'autant plus important dans une ville qui voit cohabiter des habitants installés depuis plusieurs générations avec de nombreux nouveaux arrivants.

Développer les rencontres et les liens entre enfants et aînés

Constats : Les enfants et aînés apprécient particulièrement les temps de rencontres et d'échanges qui ne peuvent qu'être développés au bénéfice de tous.

Objectifs :

- Développer les partages de repas, les concerts et spectacles.
- Mettre en lien jeunes et personnes âgées pour des activités comme le jardinage.
- Initier des temps d'échanges de savoirs réciproques.
- Mieux coordonner l'action intergénérationnelle entre les partenaires.
- Transmettre l'histoire de Chasse-sur-Rhône aux plus jeunes.

Moyens :

- Lien entre EHPAD, associations et écoles.
- Travailler avec la Service National Universel et le service civique.

Renforcer l'entraide entre les plus grands et les plus petits

Constats : L'entraide est un facteur de responsabilisation des plus grands et d'autonomisation des plus petits. Son développement permet d'améliorer les compétences psychosociales des enfants.

Objectifs :

- Renforcer les liens entre les écoles et les structures de la Petite Enfance et la préparation de l'entrée en maternelle.
- Développer les tutorats / mentorats, parrainages, etc. pour chaque transition (entrée à l'école, au collège, lycée, etc...)

Moyens :

- Travail en réseau entre écoles, associations et professionnels de la Petite Enfance.
- Faciliter les déplacements notamment des plus petits pour découvrir l'établissement supérieur.

Développer les réflexes de premier secours

Constats : Les réflexes de premier secours sont encore méconnus d'une majorité de la population. En ciblant largement les enfants, il est possible d'améliorer la culture du premier secours pour une société plus résiliente et une meilleure solidarité intergénérationnelle.

Objectifs :

- Généraliser un programme de formation à partir du cycle 3 et au-delà.
- Développer les sensibilisations à la sécurité routière.

Moyens :

- Mobilisation des associations spécialisées et de la police municipale.

Accompagner l'autonomie et l'émancipation des jeunes

La confrontation des points de vue des différents acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse a permis de mieux déterminer les besoins des jeunes Chassères. Ces besoins évoluent de l'adolescence à la vie autonome de jeune adulte mais se rejoignent sur des problématiques communes. Le sentiment d'appartenance à la ville et les échanges entre jeunes des différents quartiers sont des points d'appui dans une démarche d'accompagnement.

Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

Constats : Si la lutte contre le décrochage a progressé ces dernières années, il reste encore à renforcer les actions pour prévenir l'absentéisme dès le collège.

Objectifs :

- Mieux coordonner l'action de prévention du décrochage par un réseau d'acteurs scolaires, de la prévention spécialisée, associatifs.
- Aider les jeunes à l'orientation après la 3^{ème}.
- Développer l'accompagnement à la scolarité.

Moyens :

- Mise en place d'un groupe de travail jeunesse à l'échelle de la ville.
- S'appuyer sur les acteurs de l'orientation, sur l'apprentissage, les écoles de la Deuxième chance, etc...
- Travailler en lien avec les familles.

Développer le savoir-être des jeunes

Constats : Un savoir-être inadapté peut être un frein à l'orientation, à l'emploi et plus généralement aux relations aux institutions.

Objectifs :

- Accompagner les collégiens pour l'acquisition des codes du savoir-être.

Moyens :

- Travailler sur l'expression orale.

Aider aux stages et à l'orientation

Constats : L'obtention d'un stage dépend d'abord du réseau, ce qui est un frein pour de nombreux jeunes. Dès la classe de 4^{ème}, les inégalités d'accès aux stages se creusent.

Objectifs :

- Mobiliser les entreprises du territoire en lien avec le collège pour les stages de 4^{ème}.
- Poursuivre la mobilisation jusqu'à l'apprentissage pour favoriser la découverte des métiers.

Moyens :

- Réseau d'entreprises animé par la Ville, exemplarité de la collectivité.
- Échanges avec le collège pour adapter si possible les conditions de mise en stage.

Aider les jeunes dans leur mobilité

Constats : La mobilité des jeunes est un problème central, dès lors que ceux-ci travaillent en horaires décalés ou variables, ou dans des zones mal desservies par les transports en commun.

Objectifs :

- Faciliter le passage du permis.
- Développer les alternatives à la voiture, notamment par l'aménagement cyclable et l'accompagnement à la pratique du vélo.
- Faciliter la mise en lien pour le covoiturage.

Moyens :

- Lien avec les chantiers jeunes.

Modalités de gouvernance

Un projet éducatif partagé

Le projet éducatif territorial est placé sous la responsabilité de la Ville qui en assure la coordination. Il est un document partenarial qui « appartient » à tous les acteurs éducatifs. Ceux-ci ont contribué à son écriture et sont co-responsables de sa mise en œuvre. Si le PEDT est transversal de la Petite Enfance à la jeunesse, son développement nécessite une organisation spécifique à la petite enfance, à

l'enfance et à la jeunesse. À cette fin, des groupes de travail par tranche d'âge permettront de réunir les acteurs intervenants plus spécifiquement sur chacune de ces trois catégories.

Un plan d'actions défini avec les acteurs

Le PEDT définit les grandes orientations et les objectifs opérationnels. Il est ensuite nécessaire de le décliner en plan d'actions. Celui-ci sera élaboré avec les acteurs éducatifs au sein de chacun des groupes précités.

Chaque groupe pourra être co-animé par la Ville et par un acteur éducatif qui en assurera le secrétariat tournant. Un plan d'actions sera défini par chaque groupe au cours de la première année. Certaines actions pourront être mises en œuvre dès la rentrée 2022, d'autres seront priorisées pour les années suivantes afin de les réaliser de façon soutenable. Chaque groupe suivra la mise en œuvre du plan d'actions et l'ajustera en fonction de nouveaux besoins ou priorités identifiés.

Un comité de pilotage partenarial

Un comité de pilotage réunissant les partenaires institutionnels (Éducation Nationale, CAF, Vienne Condrieu Agglomération, Département, etc.) et les acteurs de terrain (représentants des associations, équipes enseignantes, équipes d'animation et parents d'élèves) sera réuni une à deux fois par an par la Ville afin de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du PEDT. Ce comité pourra prioriser des orientations et les faire évoluer en fonction des évolutions des politiques publiques et des besoins éducatifs. Il aura également pour rôle de faciliter les relations entre partenaires institutionnels.

Une meilleure coordination des acteurs éducatifs

La bonne coordination des acteurs éducatifs est un impératif face aux enjeux éducatifs. Les participants à la concertation autour du PEDT ont émis le souhait qu'un véritable partenariat éducatif s'installe dans la durée. Le PEDT doit ainsi permettre une meilleure coordination entre les temps scolaires, péri/extrascolaires et familiaux. Les objectifs à atteindre pour y parvenir sont les suivants :

- Faciliter le lien entre les professionnels de la Petite Enfance et de la maternelle pour faciliter l'entrée à l'école et assurer un meilleur suivi des enfants.
- Renforcer les liens entre les écoles et les associations pour permettre une réelle complémentarité éducative.
- Mieux articuler l'accompagnement à la scolarité et l'aide aux devoirs avec les besoins des enfants et les attendus pédagogiques.
- Renforcer les liens avec le collège pour faciliter l'entrée en 6^e et mieux prévenir les décrochages.

- Développer les formations inter métiers et les temps d'élaboration des projets pour être plus cohérents dans les interventions et dans la posture vis-à-vis des familles.
- Mettre davantage en cohérence les projets d'école avec les projets pédagogiques des centres de loisirs, en s'appuyant sur l'autoévaluation des écoles qui doit permettre de mieux partager les besoins des enfants.
- Partager les ressources et les retours d'expérience entre professionnels.



Paroles de jeunes Chassères

On veut plus de jeux au collège et commencer plus tard car c'est trop tôt le matin

Des bus pour aller à Givors, plus de transports pour aller à Vienne

Il faut changer les mauvaises odeurs dans la ville

Plus sensibiliser au tri et faire payer ceux qui ne trient pas

On voudrait organiser un tournoi de foot qui réunisse tous les city-stades de Chasse



ANNEXE 1 : Organisation scolaire et périscolaire :

La commune a mis en place un service de bus au sein duquel une animatrice prend en charge les enfants entre l'arrêt de bus et l'école.

Maternelle					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h à 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 à 11h30	classe	classe	Accueil de loisirs du centre social en demi-journée ou journée	classe	classe
11h30 à 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 à 16h30	classe	classe		classe	classe
16h30 à 18h00	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Fin de l'accueil 17h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Elémentaire					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h à 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 à 11h30	classe	classe	Accueil de loisirs du centre social en demi-journée ou journée	classe	classe
11h30 à 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 à 16h30	classe	classe		classe	classe
16h30 à 17h10	Pause goûter	Pause goûter	Fin de l'accueil 17h30	Pause goûter	Accueil périscolaire
17h10 à 18h00	Etudes surveillées	Etudes surveillées		Etudes surveillées	

ANNEXE 2 : Tarification du restaurant scolaire pour l'année 2020/2021

TARIFS	Année Scolaire 2020/2021 En euros
Repas Maternelles et élémentaires	
1er QF de 0 € à 400 €	1,00
2ème QF de 401 € à 600€	2,00
3ème QF de 601€ à 750€	2,40
4ème QF de 751€ à 900€	2,80
5ème QF de 901 € à 1350 €	3,50
6ème QF Au-delà de 1351 €	3,90
Repas pour les enfants domiciliés hors de la commune Ou inscription hors délai	4,80
Repas adultes autorisés / Partenaires extérieurs	7,00
Repas livrés	7,50
Tarif réduit repas livrés (en dessous du plafond de ressources) Revenu annuel < à 10 000 € pour 1 personne seule Revenu annuel < à 14 000 € pour 1 couple	6,00
Tarif personnes extérieures à la commune	10,50
Panier repas (P.A.I. Allergies denrées alimentaires)	0,50
Accueil du midi avec pique-nique fourni par les familles (en cas de grève)	1,00

ANNEXE 3 : Tarifs des accueils périscolaires du matin et du soir

Tranche de QF	Prix 1er enfant	Prix 2ème enfant (-30%)	Prix 3ème enfant et plus (-50%)
400	0.60 €	0.42 €	0.30 €
401 à 600	0.70 €	0.49 €	0.35 €
601 à 750	0.80 €	0.56 €	0.40 €
751 à 900	1.20 €	0.84 €	0.60 €
901 à 1350	1.60 €	1.12 €	0.80 €
+ 1350	2.00 €	1.40 €	1.00 €



Convention relative à un projet éducatif territorial labellisé Plan mercredi

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le maire de la commune de Chasse sur Rhône dont le siège se situe à Hôtel de Ville place Jean Jaurès 38670 Chasse Rhône
- Le préfet de l'Isère
- La directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère, agissant sur délégation du recteur d'académie
- La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère.

[le cas échéant]

- Les associations partenaires opératrices : le Centre Social Paul Vittoz

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la commune de *Chasse sur Rhône* dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- Le centre social Paul Vittoz

Article 3 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Le cas échéant, les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) suivant(s) (contrat éducatif local (CEL), projet éducatif local (PEL), contrat enfance jeunesse (CEJ), contrat de ville ou de ruralité, contrat culturel, Cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux, etc.) :

Le cas échéant, les activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extrascolaire organisé par le centre social Paul Vittoz et les associations proposant des stages de découvertes durant les vacances scolaires (école de music, MJC ..)

Le cas échéant, les activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré (préciser) : dans le cadre de partenariat avec le collège

Article 4 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- Favoriser l'ouverture des enfants et des jeunes
- Améliorer la santé et le bien-être
- Soutenir la parentalité
- Bâtir un projet intergénérationnel
- Accompagner l'autonomie et l'émancipation des jeunes

Article 5 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le/La maire ou le/la présidente de l'EPCI et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi sur lequel figure la liste des écoles concernées.

Ce descriptif précise la prise en compte de l'inclusion des enfants en situation de handicap, les horaires scolaires et périscolaires, la liste des activités périscolaires proposées aux enfants et les modalités selon lesquelles elles sont organisées, ainsi que les tarifs.

Il comprend également le projet pédagogique du mercredi présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

Article 6 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)

2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité ou l'EPCI mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale renseigne sur le document joint (cf. annexe), en complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale actualise ce document, et le transmet aux services de l'Etat en cas de modification importante (création d'un lieu d'accueil, changement de gestionnaire par exemple).

Article 7 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- soutenir financièrement la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- piloter la procédure de labellisation ;
- mettre à disposition sur le site planmercredi.education.gouv.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 8 : Engagements de la CAF:

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- participer à la procédure de labellisation ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 9 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la commune de Chasse sur Rhône

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Les membres de la commission Education Famille
- Les élus communautaires
- Parents d'élèves élus
- IEN et directeur d'école
- La CAF
- Les partenaires

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 10 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunal.

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante :
Annuelle

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent dans le descriptif du PEDT avec les recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 01/09/2022.

Elle est reconduite tacitement pour la même durée.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

A Chasse sur Rhône,
le 14/06/2022

La commune de Chasse sur Rhône,
représentée par son maire



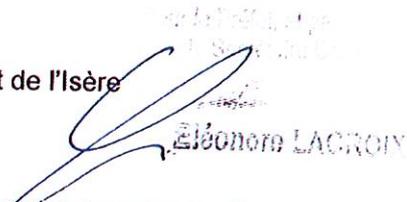
Signature of the Mayor of Chasse sur Rhône, accompanied by a blue official stamp of the commune.

La directrice académique des services de
l'éducation nationale de l'Isère



Signature and official stamp of the Director of Educational Services of the Isère.

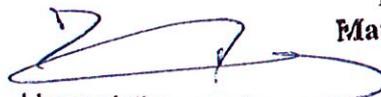
Le préfet de l'Isère



Signature and official stamp of the Prefect of the Isère, with the name Éléonore LACROIX visible on the stamp.

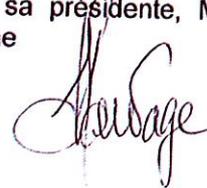
La directrice de la caisse d'allocations
familiales (CAF) de l'Isère

Le Sous Directeur,
Matthieu COUTELLIER



Signature of the Director of the CAF of the Isère.

L'association centre social Paul Vittoz,
représentée par sa présidente, Madame
SAUVAGE Martine



Signature of Madame Sauvage, representing the Paul Vittoz social center association.

CENTRE SOCIAL DE CHASSE SUR RHONE
9, rue Mendès France
38670 CHASSE SUR RHONE
Tél: 04 78 73 86 22 - Fax: 04 72 49 90 78

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

Liste des accueils de loisirs périscolaires par commune signataire de la convention Plan mercredi
(utiliser les mêmes libellés que ceux utilisés dans le dossier Prestation de service Alsh de la Caf) :

Commune A

Gestionnaire de l'Alsh		Alsh Labellisé		Capacité Nb En- fants de - 6ans	Capacité Nb Enfants 6/11ans
Nom du gestionnaire :	Adresse du gestionnaire :	Nom de la structure :	Adresse du lieu d'implantation de la structure :		
Association de gestion et d'animation du Centre social chasse sur Rhône	9 rue pierre mendés France 38670 Chasse-sur-Rhône	Centre social chasse sur Rhône	9 rue Pierre Mendés France 38670 Chasse-sur-Rhône	50	54
Total nb d'enfants par commune :					

A dupliquer autant de fois que nécessaire

1. Nombre d'accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :
2. Nombre d'accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :
3. Nombre d'accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :
1 ACCUEIL DE LOISIRS
4. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Commune a

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : --32-----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----54-----

Commune b

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----

5. Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

6. Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

7. Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers,